



QUESTION: À partir du moment où j'envoie ma candidature à FEMMES EN MISSION HUMANITAIRE combien de temps cela prend-il pour partir?

Cela dépend de plusieurs éléments: votre dossier de candidature, qui doit être complet. Vos envies aussi : plus vous aurez réfléchi et mûré votre projet, plus nous pourrons aller vite pour vous accompagner. Nous vous recommandons d'être précis sur l'offre de mission que vous proposez et sur l'un ou les 2 choix de pays que vous souhaitez découvrir.

Nous dépendons également de la réactivité de nos partenaires et il n'est pas toujours facile de les joindre. Il est aussi important que vous prépariez bien votre mission, en interrogeant les volontaires qui vous ont précédé -et dont nous vous donnerons le contact une fois votre engagement confirmé ainsi que le partenaire qui va utiliser ce que vous offrez.

Le temps moyen de traitement est compris entre 6 semaines et 4 mois, entre le moment où vous nous envoyez votre dossier et celui où vous pouvez partir!

QUESTION: Pourquoi FEMMES EN MISSION HUMANITAIRE ne me donne pas d'informations plus précises sur les partenaires ni les coordonnées des volontaires qui sont parties précédemment avant que je n'ai envoyé ma cotisation?

Nous ne souhaitons que nos partenaires et que les volontaires qui sont parties chez eux s'épuisent à donner des informations aux 9 personnes sur 10 qui finalement ne se rendent pas chez eux ou ne prennent pas leur suite. C'est notre rôle de vous informer à leur sujet. Par contre c'est une mise en lien que nous faisons aussitôt que nous savons votre engagement définitif.

QUESTION: Que se passe-t-il si j'annule mon départ après avoir réglé la cotisation ?

Si vous annulez plus de 2 mois avant votre départ nous vous remboursons l'intégralité du versement moins 30 euros représentant la cotisation de base. Entre 2 et 1 mois avant votre départ nous vous remboursons 50% de la somme versée. et vous pouvez dans l'année qui suit reprendre le processus sans coût supplémentaire. Moins d'un mois avant la date prévue de votre départ nous gardons la totalité de la somme mais vous avez un an de date à date pour l'utiliser.

QUESTION: Je suis salariée d'une entreprise et je veux partir sur mes congés. Comment faire ?

Comme tout autre volontaire, en nous envoyant votre dossier de candidature et en sélectionnant des offres dont la durée est compatible. Vous devez négocier vos congés (payés ou sans solde) avec votre employeur directement. S'il souhaite vous financer,

FEMMES EN MISSION HUMANITAIRE pourra alors prendre contact avec lui pour cadrer le mécénat et fournir un reçu fiscal.

QUESTION: Puis-je partir si j'ai moins de 18 ans ?

Non, cela n'est pas possible. Vous devez avoir 18 ans le jour où vous signez la feuille de route, à savoir une ou deux semaines avant le départ.

QUESTION: Puis-je avoir une attestation suite à la mission?

Nous vous délivrerons sur demande une attestation de présence, mais cette formation n'est en aucun cas certifiant.

QUESTION: Si je vis à l'étranger, puis-je être accompagnée par FEMMES EN MISSION HUMANITAIRE pour trouver une mission?

Si vous avez un accès facile à Skype nous pouvons tout à fait travailler avec vous à distance pour préparer la mission.

QUESTION: Si le partenaire de FEMMES EN MISSION HUMANITAIRE refuse mon offre, que se passe-t-il ?

Ces cas sont rares puisque nous ne positionnons pas les volontaires sur des missions qui n'ont pas ou peu de chances d'être acceptées par le partenaire local. Le motif principal de refus est la capacité d'hébergement de notre partenaire. Si cela arrive, FEMMES EN MISSION HUMANITAIRE se charge de vous proposer les autres offres compatibles, pour candidater chez un autre partenaire.

QUESTION: Une convention de stage est-elle possible ?

Oui. Certains nos partenaires sont légalement habilités à conventionner un stage. Contactez-nous afin que nous puissions le vérifier rapidement auprès de notre partenaire. FEMMES EN MISSION HUMANITAIRE est habilité en tant que tel pour valider des stages mais cela dépend de votre école ou de votre université

QUESTION: Et sur place, y aura-il d'autres volontaires ?

C'est un défi que nous essayons de relever. L'idée étant de garantir à nos partenaires une force de travail constante. D'autre part l'expérience prouve plutôt que les missions sont plus faciles pour les volontaires quand elles sont 2 . Nous essayons aussi que les volontaires se passent le relais entre elles ce qui leur permet de se croiser. Par ailleurs d'autres volontaires que celles envoyées par FEMMES EN MISSION HUMANITAIRE peuvent être présentes, sur des missions différentes de la vôtre, Certaines ONG reçoivent également des volontaires d'autres pays. (Inde et Pérou particulièrement)

QUESTION: Peut-on partir à plusieurs ?

Oui, c'est possible. Ce sont nos partenaires qui évaluent leur capacité à vous recevoir en groupe (problème pour vous proposer suffisamment de possibilités d'hébergement..)

Une réduction d'environ 33% sur la cotisation et les frais de dossiers sera appliquée à partir de la deuxième personne et pour les suivantes

QUESTION: Peut-on enchaîner plusieurs missions ?

Oui. Cela peut se décider lors de la validation de votre dossier de candidature, lorsque nous étudions les différentes possibilités de missions. Vous pouvez aussi trouver une autre mission une fois sur place, avec la même ONG ou un autre partenaire **FEMMES EN MISSION HUMANITAIRE**. Nous vous accompagnerons à chaque fois

QUESTION: Si j'enchaîne plusieurs missions, quelle cotisation dois-je payer ? Si je fais plusieurs missions y a-t-il des avantages ?

Pour partir en mission, vous devez être membre de **FEMMES EN MISSION HUMANITAIRE**, l'adhésion coûte 30€ est valable un an quel que soit le nombre de vos missions. Elle doit par contre être renouvelée au-delà. En revanche, chaque mission implique un accompagnement de notre part, et donc un don avec charges, comme pour la première mission. Toutefois, vous bénéficierez d'un abaissement de charges de 33% pour la deuxième mission.

QUESTION: Y a-t-il des visas spécifiques pour partir ?

Il n'existe pas de visa « humanitaire ». Les visas dépendent de la législation du pays. En tant que bénévole, vous devez presque exclusivement souscrire un visa « tourisme » sans rien préciser d'autres car certains consulats ne font pas la différence entre des bénévoles pour une mission de courte durée et des volontaires de solidarité International qui partent pour un an ou 2 et qui sont rémunérés par l'ONG qui les envoie et qui ont besoin d'un visa de travail. Mais mieux vaut vérifier pour chaque pays.

QUESTION: Je connais une association et je souhaite partir en mission pour elle via **FEMMES EN MISSION HUMANITAIRE. Est-ce possible?**

Cela nous paraît difficile sauf si vous vous y prenez suffisamment à l'avance et que nous pouvons passer au préalable une convention avec elle suivant les critères que nous avons établis en Assemblée générale. Cela doit être une ONG dont l'objectif principal est de soutenir les femmes et les enfants ou intervenir sur un sujet lié à la santé. Nous sommes particulièrement motivées pour soutenir les ONG moyenne dirigées par des femmes puisque c'est l'objectif de **FEMMES EN MISSION HUMANITAIRE**: « empowerment » des femmes qui agissent pour leur communauté.